

Infolettre mai 2018

Chères et chers membres de l'AMO

En dépit d'un mois d'avril et une température en montagnes russes, la saison 2018 a bel et bien débutée pour l'AMO.

Tel que mentionné lors de l'AGA, voici la première infolettre mensuelle de la saison pour vous tenir informer de l'actualité moto et des activités de notre association.

Clinique mécanique chez Radikal Motosport et Loisir — 5 mai

Tous les membres sont invités à une clinique mécanique exclusive chez Radikal Motosport & Loisir. Apprenez ou revoyez comment effectuer l'entretien de base d'une moto et les vérifications d'usage pour des randonnées sécuritaires.

Café et beignes sur place, gracieuseté des Tim Horton propriétés d'Alain Francis.

Radikal Motosport et Loisir

156 de Varennes, Gatineau

Samedi 5 mai 2018

14h

Demi-journée de réadaptation printanière — 13 mai

Stationnement de l'École secondaire de l'Île

255 Rue Saint Rédempteur, Gatineau

Dimanche 13 mai

13h à 16h

La demi-journée sera suivie de la pratique des techniques de groupe dans une randonnée de 80 km.

Bénédition des Motos — 27 mai

Il y aura une randonnée le dimanche 27 mai pour la bénédiction des motos à Duhamel. Un dîner hot-dog suivra.

Départ du Provigo secteur du Plateau à 8:30

Projet de loi 165

Comme plusieurs d'entre vous le savent, des modifications au Code de Sécurité Routière du Québec entreront en vigueur le 18 mai. Notamment, la fin de l'accompagnement obligatoire pour les apprentis motocyclistes et les points suivants :

- Le début de la période d'obligation des pneus d'hiver est devancé au 1^{er} décembre à partir du 1^{er} décembre 2019.
- Les motocyclistes peuvent utiliser les feux de route (les « hautes ») durant le jour et les motocyclettes doivent être munies d'un réflecteur avant jaune et d'un réflecteur arrière rouge de chaque côté du véhicule.
- Le port d'une protection visuelle personnelle pour le conducteur d'une motocyclette est obligatoire. Les amendes pour le non-port du casque protecteur seront dorénavant de 200 \$ à 300 \$ à partir du 18 mai 2018.

- Les conducteurs de motocyclettes et de cyclomoteurs ne peuvent circuler en interfiles (entre les véhicules).
- Les apprentis conducteurs d'un véhicule de promenade ne peuvent conduire un véhicule de promenade de minuit à 5 h du matin à partir 18 mai 2018.
- Les apprentis conducteurs de motocyclette n'ont plus l'obligation d'être accompagnés à partir du 18 mai 2018.

Tous les détails sur le projet de loi 165 [ici](#).

Fin de l'accompagnement obligatoire

Le service d'accompagnement de l'AMO était et est toujours un service d'aide exemplaire pour l'obtention d'un permis de motocyclistes. Il est vrai que, à l'échelle de la province, l'accompagnement n'a pas donné les résultats souhaités. Je crois que le gouvernement et la SAAQ font fausse route en ne modifiant pas la durée des cours de moto pour compenser la perte de la période de 11 mois avec accompagnement.

La majorité des accidents en moto sont attribués à l'inexpérience et au manque de compétence du conducteur. C'est donc avec cet objectif que l'AMO continuera d'offrir un programme de coaching individuel, de formation et de préparation à l'examen de la SAAQ.

Capsule sécurité — Quelques astuces pour démarrer la saison par Michel Audy, responsable de la sécurité

Consultez l'article « Avis important pour les randonnées de groupe ».

Faites faire une mise au point printanière.

Vérifiez votre moto avant chaque sortie – Consultez le manuel de l'utilisateur. Soyez vigilant aux intersections et méfiez-vous des abrasifs aux coins des rues;

Participez à la séance de dérouillage de l'AMO [le 13 mai](#) . C'est gratuit!

Perfectionnez avec le cours Moto Top Gun [le 3 juin](#) prochain.

CAPM-E

Voir en pièce jointe du présent courriel la lettre de Jeannot Lefebvre président du CAPM-Escargot.

Sur le web

[Mai, le mois de la sensibilisation de la sécurité à la moto au Canada](#)

[Nouveauté Honda 2018 : back in Monkey business](#)

[Yamaha Myride App launches](#)

[La sécurité des motards renforcée au Luxembourg](#)

[L'Épopée de la moto](#)

Le mot de la fin

Au sein du CAPM-E, j'entends différents sons de cloche des motocyclistes du Québec. Je constate que l'AMO est une association bien structurée et tant dans la variété de ses activités de randonnées qu'au chapitre de la sécurité.

Soyons visibles, soyons prudentes et prudents et au plaisir de rouler!

Mieux de ne pas trop préciser, en cas de délais.

Jean-Philippe Tremblay

Président, Association Motocycliste de l'Outaouais

Administrateur, CAPM-E